

Comment Cyber Crucible facilite-t-il le respect des exigences en matière de protection des données aux Pays-Bas ?

Réponse courte : Aux Pays-Bas, Cyber Crucible facilite le respect des obligations d'une organisation au titre du RGPD et de la loi néerlandaise de mise en œuvre du RGPD (Dutch GDPR Implementation Act, appliquée par l'Autoriteit Persoonsgegevens) en minimisant les données et le traitement au niveau du poste de travail (endpoint). Il ne collecte aucun contenu client, identifiant ou clé, si bien que la plupart des obligations n'ont que peu de portée dans le cadre de sa garde.

Comment cela s'articule

- **RGPD + mise en œuvre nationale.** Le chiffrement, le contrôle d'accès et la minimisation des données soutiennent le socle néerlandais ; un accord de traitement des données (data processing agreement) est disponible.
- **Résidence des données.** Le déploiement sur site permet de conserver les données personnelles aux Pays-Bas lorsque cela est requis.
- **Régime de cybersécurité.** La transposition néerlandaise de la directive NIS2 (la Cyberbeveiligingswet) était encore en cours de finalisation en 2026 ; Cyber Crucible soutient les mesures des entités concernées dans le cadre du dispositif tel qu'il sera adopté.

Les limites, en toute transparence

La conformité relève de la responsabilité de l'organisation et, le cas échéant, de l'Autoriteit Persoonsgegevens. Cyber Crucible ne détient aucune certification néerlandaise et facilite le respect de ces obligations. La documentation est disponible sur demande.